

CONSULAT DE CHINE.
Le Vice-Consul demande
son rapel.
N° 18.

Canton, 5 janvier 1785.

MONSEIGNEUR,

Ma santé est considérablement altérée par un séjour de seize années consécutives dans ces climats brûlants, elle ne me permet pas de prolonger ma résidence plus longtems, sans courir les risques d'une ruine totale; je pourrais encore alléguer à Monseigneur que mes affaires de famille nécessitent ma présence en Europe. Ces motifs que j'ai l'honneur de remettre sous vos yeux me sont un sûr garant que Monseigneur voudra bien m'accorder mon rappel. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour prolonger mon séjour jusqu'au moment où je dois espérer que Monseigneur voudra bien m'accorder la grâce que je prends la liberté de lui demander; mais si, contre mon attente, ma santé ne me permettait pas de prolonger mon séjour encore deux années, j'ai l'honneur de vous donner avis, Monseigneur, que dans la supposition de mon départ pour l'Europe, la saison prochaine, pour consolider les affaires du Consulat de Canton, je me propose d'adjoindre M. Sébire l'aîné fils, l'exemple de M. le Chevalier de Robien qui a mérité le suffrage de Monseigneur de Sartine dans une nomination de cette nature, m'est un sûr garant que je ne suivrais en me conduisant de la même manière les règles de la prudence, et les qualités personnelles du sieur Sébire, son âge et son expérience me persuadent que je ne peux faire un meilleur choix et que ma conduite méritera l'approbation de Votre Excellence.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VIEILLARD.

Monseigneur le Maréchal de CASTRIES.

Vieillard avait dû partir de Macao avant même l'arrivée de La Pérouse pour se rendre à Canton où